

Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000

Luçon, le 22 janvier 2026

I- Rappel du contexte Natura 2000.....	2
II- Actualités 2025	2
1. Animation du dispositif Natura 2000.....	2
2. Suivis biologiques	3
3. Éducation et sensibilisation.....	4
4. Actions de gestion et de restauration.....	5
5. Interventions d'acteurs du territoire mettant en œuvre le Docob	6
6. Questions et remarques.....	7
III- Perspectives 2026	7

I- Rappel du contexte Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000, créé en 1992, regroupe des sites remarquables à forte valeur patrimoniale en termes de biodiversité. Il comprend 27 173 sites en Europe, dont 1 762 en France, notamment le Marais poitevin. Ce réseau repose sur deux directives :

- La directive « Oiseaux » (1979) ;
- La directive « Habitats » (1992).

Le Marais poitevin bénéficie d'une zone de protection spéciale pour les oiseaux et de deux zones spéciales de conservation pour la faune, la flore et les habitats. Le dispositif Natura 2000 a pour objectif une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines et a également une responsabilité de préservation des espèces et des habitats.

Le site Natura 2000 Marais poitevin s'étend de la façade atlantique à Niort et représente 68 023 hectares. Le site recense 171 espèces et 33 habitats d'intérêt patrimonial.

La gouvernance du site repose sur :

- Un document d'objectifs (Docob) qui planifie les actions en tenant compte des enjeux de biodiversité. Le premier Docob, validé en 2003, a été évalué en 2018. Le second, adopté en novembre 2022, liste 31 fiches action autour desquelles gravitent de nombreux acteurs du territoire.
- Un comité de pilotage (Copil), instance de suivi et d'évaluation du Docob, durant laquelle sont présentés les actions réalisées, les difficultés rencontrées et le respect des objectifs.
- Un opérateur, l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), depuis 2012, qui joue un rôle central. L'EPMP assure la présidence du Copil, supervise l'élaboration et l'évaluation du Docob et veille à la cohérence des actions.
- Un animateur, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR MP) qui met en œuvre les actions du Docob et accompagne les acteurs du territoire.

Le dispositif Natura 2000, c'est :

- La concertation au travers du Copil qui se réunit annuellement, et le Docob qui a été coconstruit.
- Le suivi des espèces et des habitats au travers de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin.
- Un volet réglementaire qui impose aux porteurs de projet, sur les sites Natura 2000, de réaliser des évaluations des incidences. Ces démarches sont instruites par les services de l'État.
- Des outils spécifiques au travers des mesures agro-environnementales et climatiques pour ce qui relève des contrats spécifiques avec la profession agricole, et au travers d'autres contrats et de chartes.

Natura 2000 s'intègre dans d'autres politiques publiques. Certaines actions du Docob sont portées et réalisées à travers d'autres programmes du territoire (exemples : accords de territoire, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, plan de gestion de sites protégés...)

II- Actualités 2025

1. Animation du dispositif Natura 2000

Les évaluations des incidences

Les évaluations des incidences Natura 2000 permettent aux porteurs de projet d'auto-évaluer les impacts de leurs projets sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Le PNR apporte les connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'emprise du projet ou sur la zone d'influence, mais aussi des préconisations de gestion. En 2025, 109 porteurs de projets ont été accompagnés. Ces derniers se répartissent équitablement entre le

département des Deux-Sèvres et la Vendée. La surface de site Natura 2000 en Charente-Maritime est moindre ce qui explique le nombre plus faible d'évaluations d'incidences accompagnées.

Les porteurs de projet accompagnés sont majoritairement des privés :

- 40% de particuliers ;
- 21% d'entreprises privés ;
- 14% d'associations ;
- 25% d'établissements publics.

Les projets accompagnés se répartissent de la manière suivante :

- 31% liés à l'activité économique ;
- 28% liés à l'urbanisme ;
- 18% liés au réseau hydraulique avec le processus de fiche cantonale en Charente-Maritime ;
- 11 % liés à la gestion d'espaces naturels ;
- 11 % liés aux manifestations.

Les chartes

Les chartes sont des outils à destination des propriétaires de parcelles en site Natura 2000 ; elles proposent des pratiques plus respectueuses de l'environnement. En contrepartie, le signataire de la charte peut faire une demande d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti. En 2025, 16 chartes ont été accompagnées dont :

- 2 concernant des parcelles de boisements humides dans les marais d'Arçais. L'enjeu porte sur la conservation du boisement et de son caractère humide.
- 14 chartes populicoles. L'enjeu est de mettre en place des pratiques plus extensives afin d'apporter un intérêt biologique aux parcelles. Par exemple, des broyages moins fréquents peuvent permettre l'expression de mégaphorbiaie en sous-strate.

Le suivi des fiches action

Concernant l'animation du dispositif Natura 2000, l'avancement de la mise en œuvre des actions du Docob est suivi année après année en identifiant les faits marquants pour chacune des mesures, sur la base de 1 à 3 indicateurs. L'objectif n'est pas d'être exhaustif au regard du nombre d'acteurs mobilisés autour de ces mesures (environ 70), mais il permet d'orienter la programmation des actions pour l'année suivante, de valoriser des actions portées par d'autres acteurs du territoire et de rendre transversales des actions communes portées par d'autres politiques publiques.

2. Suivis biologiques

Les suivis de l'Observatoire du patrimoine naturel Marais poitevin

L'Observatoire du patrimoine naturel est un outil qui centralise les informations et connaissances sur le patrimoine naturel pour guider les politiques publiques et les actions de gestion. Il est animé par le Parc en collaboration avec une trentaine de partenaires et se divise en sept pôles thématiques. En 2025, 16 suivis biologiques ont été réalisés dans ce cadre. Ces suivis contribuent aux politiques publiques et aux actions du territoire notamment à travers les contrats de marais, les stratégies régionales et de territoire.

Ci-après quelques exemples de suivis et études.

En 2025, une étude a été menée sur le criquet des salines, une espèce emblématique des marais littoraux atlantiques menacée par la disparition de son habitat. Celle-ci présente de forts enjeux de conservation sur le territoire et fait partie des espèces prioritaires du Docob du site Natura 2000 Marais poitevin. Le suivi a été mené sur 4 sites littoraux par les équipes des réserves naturelles nationales (RNN) de la Baie de l'Aiguillon et de la Casse de la Belle Henriette, celle de la Pointe d'Arçay, ainsi que la LPO Vendée. L'étude avait pour objectif d'actualiser les connaissances sur l'espèce et ses préférences écologiques, et de définir un indicateur de l'état de la population. Elle a permis de montrer que le Criquet des salines est présent sur les 4 sites prospectés, avec une densité maximale sur la Pointe d'Arçay. Cette forte

abondance semble liée à la mosaïque floristique du site qui offrirait des conditions plus favorables à l'espèce. Une analyse plus fine de la végétation permettrait de mieux comprendre ces différences à l'avenir.

Des suivis réalisés par la RNN de la Baie de l'Aiguillon sur les larvicoles nicheurs des zones périphériques de la réserve ont permis de dresser un bilan extrêmement positif pour la saison 2025. Les suivis ont montré que pour les avocettes élégantes et sternes pierregarin, le nombre de couples nicheurs et de jeunes volants était presque deux fois plus élevé qu'en 2024. Ces résultats sont à mettre en relation avec les aménagements réalisés par le Conseil départemental de Charente-Maritime, le Conservatoire du littoral et par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise qui s'est engagé volontairement via un contrat Natura 2000 pour recréer des habitats favorables à la biodiversité lors de leurs travaux de confortement des digues dans la zone de Champagné-les-Marais. La restauration des îlots de nidification a été efficace et confirme l'intérêt de poursuivre ce type d'actions sur le territoire.

En 2025, des espèces floristiques patrimoniales ont été découvertes. Dans le cadre des atlas de la biodiversité communale (ABC) porté par le PNR sur 10 communes du littoral, des botanistes ont découvert l'Ophrys guêpe, une espèce protégée au niveau national. Il s'agit d'une première mention pour les Pays de la Loire. Dans le cadre d'étude sur la réserve naturelle régionale (RNR) du Poiré-sur-Velluire, la Tolypelle enchevêtrée a été découverte. Il s'agit d'une espèce menacée, c'est une première mention pour le département de la Vendée.

Les suivis du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis réalise également des suivis environnementaux réguliers, notamment sur la qualité de l'eau grâce à un réseau de bouées équipées de sondes multiparamètres (température, salinité, oxygène dissout...), positionnées en mer pour collecter des données en continu. Les résultats permettent de détecter des épisodes de dégradation de la qualité de l'eau, d'orienter les actions de gestion du parc et d'alimenter les travaux sur l'état écologique des masses d'eau et les pressions d'origine terrestre et maritime.

Le dérangement des oiseaux côtiers a également fait l'objet de suivis ces dernières années afin de caractériser les pressions liées aux usages humains et leurs effets. Sur cette base, le parc travaille sur des pistes d'adaptation des pratiques pour réduire les perturbations.

Enfin, un autre exemple d'action concerne le suivi des déchets échoués sur les plages (macro-déchets), selon des protocoles standardisés : collecte régulière, identification et classification des déchets par type et par origine présumée (plastiques, macro-déchets, engins de pêche, déchets issus des activités terrestres...), et analyse de leur évolution dans le temps. Ces données alimentent des diagnostics sur les sources de pollution (bassins versants, activités maritimes, usages touristiques) et permettent au parc de cibler ses actions.

3. Éducation et sensibilisation

La Lettre d'information Natura 2000

Tous les ans, une nouvelle lettre d'information Natura 2000 est produite, reprenant une présentation du site Natura 2000 du Marais poitevin, quelques suivis biologiques réalisés durant l'année écoulée et les outils spécifiques à Natura 2000 au service de chacun. Cette année une double page présente les outils pour le maintien et la restauration des prairies de marais. La plaquette de présentation du site Natura 2000 « Comprendre le site Natura 2000 Marais poitevin » a également été rééditée avec, notamment, des mises à jour de chiffres-clés.

Ces supports sont disponibles et téléchargeables sur les sites internet du PNR Marais poitevin et du site Natura 2000 Marais poitevin.

Les sites Internet

Enfin, il existe des sites internet dédiés à la biodiversité accessibles par tout un chacun :

- Le site internet Biodiv'Atlas Marais poitevin permet notamment de visualiser la répartition des espèces sur le marais.
- Le site internet de l'OPN du Marais poitevin présente, lui, des éléments plus techniques avec la mise à disposition de l'ensemble des rapports d'études produits dans le cadre de l'OPN.
- Le site internet du site Natura 2000 du Marais poitevin présente les enjeux et les outils mobilisables.

4. Actions de gestion et de restauration

Les MAEC

La campagne 2025 correspondait à la troisième année du programme 2023-2027. Plus de 1 000 ha, selon les premiers chiffres des animateurs (chambres d'agriculture et PNR), seraient nouvellement engagés, toutes mesures confondues. Au total, ce serait donc 20 243 hectares qui seraient engagés en 2025.

Un comité de pilotage a été organisé en décembre 2025. Les premiers retours de la campagne 2025 témoignent d'un bon niveau de contractualisation, permettant notamment un rattrapage des surfaces en cours jusqu'à l'objectif fixé de 22 124 ha (chiffre de fin de la campagne 2019).

Les mesures MHU2 et ESP1 montrent une attractivité renforcée auprès des porteurs de projets. Par ailleurs, la campagne de formations a été pleinement déployée, avec 13 sessions organisées, contribuant à la montée en compétence des acteurs impliqués.

L'accompagnement de l'hippodrome de Luçon

Le PNR du Marais poitevin accompagne l'association en charge de l'hippodrome de Luçon, situé sur le site Natura 2000 à proximité du plan d'eau des Guifettes. Depuis 2023, plusieurs dossiers ont été accompagnés dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000, notamment pour le rehaussement d'un virage de la piste de course et l'aménagement d'une zone de parking. En parallèle, afin d'améliorer la fonctionnalité écologique du site, des actions de gestion ont été initiées notamment la remise en eau des baisses situées dans la prairie centrale de la piste, ainsi que la restauration de mares. Cet accompagnement permet, au fil des projets, de mettre en œuvre des actions favorables à la biodiversité, en concertation avec les gestionnaires du site.

La gestion des prairies de Longeville-sur-Mer, Angles et La Tranche-sur-Mer

Le Conservatoire du littoral possède des parcelles dans le marais de Longeville-sur-Mer, Angles et La Tranche-sur-Mer et sont en gestion par le PNR sur 300 ha. Les actions de gestion et les travaux d'aménagements pastoraux sont en lien avec les travaux de l'accord de territoire du Lay. Divers travaux ont été financés par le Conservatoire du littoral notamment 3 000 m de curage, un aménagement d'une zone d'abreuvement de 20 m², la pose de 300 m² de clôture, la réfection d'un passage de champ avec busage et le broyage de végétations ligneuses. Des travaux complémentaires ont été financés par le PNR notamment la réfection d'une barrière de protection de mare et l'entretien de 4 parcelles par broyage. Ces travaux répondent aux objectifs de la fiche action 12 du Docob « Maintien et gestion des prairies humides de marais ».

L'accompagnement de l'obligation réelle environnementale

L'obligation réelle environnementale (ORE) est un outil juridique qui offre la possibilité aux propriétaires d'attacher à leur terrain des obligations qui seront transmises au propriétaire suivant. La première ORE du territoire a été signée à Triaize. Elle fait suite à la mise en œuvre du contrat de marais en place et à l'acquisition et l'échange de parcelles par la Safer Pays de la Loire et l'EPMP. Le PNR est ensuite intervenu afin de restaurer des cultures en prairies. Une notice de gestion des prairies a accompagné le contrat

d'ORE. Cette action répond aux objectifs de la fiche action 23 du Docob « Développer les mesures de protection réglementaire ».

L'évaluation de l'APBHN de la Vallée du Curé

Dans le cadre de l'arrêté de protection de biotope et des habitats naturels (APBHN) de la vallée du Curé, des actions d'acquisition et d'échange de cultures dans les points bas ont été réalisées entre l'EPMP et la Safer Nouvelle-Aquitaine. Des parcelles ont été données aux exploitants en plaine afin de cultiver. Le PNR intervient pour accompagner la reconversion en prairie les points bas. Les travaux sont financés dans le cadre du CT Aunis.

La préservation de la flore patrimoniale

Des actions de gestion et protection de la flore patrimoniale ont été menées en 2025 :

- La Gesse des Marais est une espèce protégée dans l'ex-région Poitou-Charentes. Elle est suivie historiquement par l'association Deux-Sèvres nature environnement et le Conservatoire botanique sud-atlantique dans les marais de Saint-Georges-de-Rex. En 2025, sa présence n'a été confirmée que sur 2 stations sur 6. Afin de les préserver, des clôtures ont été posées en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (propriétaire des parcelles) et l'exploitant afin de la préserver du pâturage et du piétinement.
- La Marsilée à 4 feuilles, seule espèce floristique d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 est observée sur une station située dans la commune de Champ-Saint-Père. La station, envahie par la Jussie, a fait l'objet de sessions mensuelles d'arrachage afin de maintenir une pression sur cette espèce envahissante. En parallèle, une clôture a été posée tout autour afin de préserver la Marsilée du pâturage et du piétinement.

Le suivi d'une espèce floristique exotique envahissante

Le Yucca, espèce exotique envahissante, présente de fortes capacités de dispersion, notamment depuis les jardins du littoral puisqu'elle se reproduit de manière très rapide par voie végétative (rejet) et sexuée (graine). En 2025, un inventaire de l'espèce a été réalisé sur le littoral dénombrant en grand nombre de pieds à Longeville-sur-Mer, La-Tranche-sur-Mer et L'Aiguillon-La-Presqu'île. L'objectif de cet inventaire est de réfléchir à des moyens adaptés pour lutter de manière efficace contre cette espèce avec les communes, l'Office national des Forêts, les réserves naturelles.

5. Interventions d'acteurs du territoire mettant en œuvre le Docob

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine réalise toutes les actions de gestion sur ses propriétés foncières. D'une part, il aide à conforter les îlots d'exploitations, les travaux d'aménagements pastoraux sont réalisés dans le cadre de différents dispositifs (dont le PNR MP).

D'autre part, pour mener les actions de restauration et de gestion des habitats protégés au niveau européens autres que les prairies, il monte des contrats Natura 2000. Il s'agit d'une contractualisation d'un engagement conforme aux objectifs définis par le Docob sur la conservation ou la restauration des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire. Ces actions sont financées par des fonds européens.

Actuellement, le CEN a 3 contrats Natura 2000 en cours qui se poursuivent jusqu'en 2028. Par exemple, il intervient sur le maintien des habitats de mégaphorbiaie dans le marais par bateau de la Garettie à Sansais. Cette gestion est favorable à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire comme le Cuivré des Marais, la Loutre d'Europe... Ce contrat répond aux objectifs de la fiche-action 10 du Docob « Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute ».

Le Parc naturel marin mène une gestion intégrée et intersites Natura 2000 en articulation avec les animateurs et animatrices, ainsi que les services de l'état. Il accompagne l'évolution des connaissances sur les parties marines des Docob des 17 sites mixtes terre-mer.

Conformément au code de l'environnement, l'activité de pêche professionnelle peut être dispensée d'évaluation des incidences Natura 2000 dès lors que son impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire a été évalué de manière robuste. Cette évaluation est conduite via l'analyse risques pêches (ARP), pilotée en lien étroit avec les services de l'État, l'OFB et les représentants des filières de pêche. Cette analyse permet de hiérarchiser les interactions entre engins de pêche et espèces, ainsi qu'entre engins et habitats, et d'attribuer à chaque couplage un niveau de risque associé.

L'ARP se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : diagnostic des niveaux de risque, validé en mars 2025 ;
- Phase 2 : concertation et proposition de mesures pour faire baisser ces niveaux de risque, en cours avec des échanges réguliers OFB, services de l'état et professionnels de la pêche ;
- Phase 3 : choix des mesures et mise en œuvre ; l'objectif est de présenter, avant l'été 2026, un ensemble de mesures stabilisées au conseil de gestion du parc naturel marin afin de les soumettre au vote, puis de les faire valider en fin d'année 2026 par les Copil des sites Natura 2000. La mise en œuvre des mesures réglementaires relèvera des services de l'État.

6. Questions et remarques

Le représentant de Polleniz demande s'il existe des suivis des espèces exotiques envahissantes végétales et animales sur le territoire. Certaines espèces sont suivies dans le cadre de l'OPN notamment des espèces animales (raton laveur) et végétales (Yucca, Herbe de la pampa). D'autres sont suivies par les syndicats gemapiens et l'IIBSN, notamment la Jussie sur certains secteurs à enjeux. Cependant, il n'est pas envisageable d'avoir un suivi fin de chaque espèce exotique envahissante au regard du coût que cela peut représenter. Il faut se référencer aux stratégies régionales.

La mairie de Triaize indique que les problématiques de dégradation des berges liés aux ragondins et la densification des sangliers n'ont pas été évoqués. Le sanglier apprécie les roselières, si la population continue de progresser, des mesures doivent être mises en place. Concernant le ragondin, il faut pouvoir développer une stratégie sur tout le territoire car il se déplace sur de grandes distances. Piéger le ragondin sur une commune et non sur une autre, n'aurait aucun impact sur la population. Les acteurs comme la FDGDON et Polleniz sont des référents sur le sujet.

La fédération des chasseurs de Vendée indique que la problématique du sanglier est prise au sérieux par la direction départementale des territoires et de la mer et l'Office national des forêts. Il existe un travail important d'animation, d'incitation à tous les chasseurs à lutter contre cette espèce. La mairie de Chaillé-les-Marais souhaiterait que la société de chasse local ait des bracelets en amont pour pouvoir chasser sans quota sinon cela reste difficile de les chasser. La fédération des chasseurs de Vendée indique que chaque société de chasse peut avoir le nombre de bracelet qu'elle souhaite sans restriction.

III- Perspectives 2026

Les perspectives 2026 sont :

- Le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets notamment sur la séquence éviter-réduire-compenser (ERC) : syndicats gemapiens, collectivités territoriales, porteurs de projets privés, etc.
- La participation au programme FarmBird qui est une étude sur les limicoles prairiaux nicheurs. Il s'agit d'une étude internationale portée en France par l'Office français de la biodiversité (OFB). Le marais poitevin est l'un des deux sites pilotes du programme en France.

- La réflexion sur des contrats Natura 2000 avec la commune de La Tranche-sur-Mer et la fédération des chasseurs de Vendée.
- La signature d'une charte Natura 2000 sur les prairies subhalophiles de l'hippodrome de Luçon.
- La sensibilisation aux enjeux environnementaux des activités du littoral, en lien avec le guide partenaire, programme porté par le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

François Geay